Conduite en sécurité des chariots automoteurs Préparation et obtention du CACES® R489A: Catégorie 1A [RS6866]

DURÉE / HORAIRES :
3 journées soit 21H.
Horaires variables : 7h30-20h30.

PUBLIC VISÉ :
Tous conducteur de chariot automoteur de manutention expérimenté ou non.

PRÉREQUIS :
Aucun.

MODALITÉ D'ORGANISATION :
Entièrement en présentiel.
Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou devis).

CRITÈRES IMPORTANTS :
Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales.
Maîtriser le français (écrit et oral).

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- D'appliquer les consignes de sécurité.
- De manipuler le chariot en sécurité (pour le matériel et le personnel).
- D'effectuer une maintenance préventive.

ACCÈS À LA FORMATION

Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

NOS RÉSULTATS :
Taux de réussite : 97.57%
Base de calcul à partir de juillet 2026 sur l'ensemble de la R489A.

Taux de satisfaction : 97.41%
Résultats depuis juillet 2026 sur l'ensemble de la R489A.

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH :
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

PROGRAMME DETAILLÉ

Connaissances générales :

- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur.
- Les différents acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle.
- Les types de chariots de manutention, leur utilisation et les catégories de CACES® correspondantes.

Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté :

- Les différentes sources d'énergie existantes, les organes de services et les dispositifs de sécurité.
- Les composants et mécanismes, leur technologie et principe de fonctionnement, les réglages du poste de conduite.
- L'évaluation des charges à manutentionner, les facteurs d'instabilité du chariot.
- Lecture et interprétation d'un tableau / abaque de charge.

Exploitation des chariots à conducteur porté :

- Les principales causes d'accident lors de l'utilisation des chariots à conducteurs porté.
- Les risques liés à l'utilisation du chariot et les moyens permettant de les prévenir.
- Les conditions de freinage des chariots.
- Les règles de chargement / déchargement des véhicules.

Les produits dangereux :

- Pictogrammes et risques liés à leur manutention.
- Les opérations de fin de poste – maintenance.

Prise de poste et mise en service :

- Vérification de la présence et de la validité des documents réglementaires, vérification visuelle du chariot.
- Vérification du bon fonctionnement des mécanismes.

Conduite :

- Circulation à vide et en charge, en marche AV et AR, en virage et arrêt du chariot de sécurité.

Manœuvre :

- Exercices pratiques adaptés au chariot.

Fin de poste - maintenance :

- Le repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie.
- Les opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière.

MODALITES D'ÉVALUATIONS :

Examen à la conduite en sécurité selon la recommandation R489A.

Théorie : 100 questions et un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation.

Pratique : exercices en réel, réalisés sous le contrôle d'un examinateur certifié testeur CACES®.

Minimum 70% de bonnes réponses pour validation.

A l'issue de la formation une « **attestation de formation** » est remise au stagiaire.

Validation des épreuves sanctionnée par la délivrance d'un CACES® R489A.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Alternance d'apports d'**information**s et de mises en **pratique.**

Livret reprenant le contenu pédagogique de la formation **remis en main propre** au stagiaire.

Équipements, matériels, airs d'évolution et installations nécessaires **conformes à l'annexe 4** de la recommandation R489A.

Exercices pratiques avec les engins sur une plateforme certifiée.

Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module afin de **valider les acquis** avec chaque stagiaire.

ENCADREMENT – FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.).

➔ Examinateurs certifiés testeurs CACES® par DEKRA CERTIFICATION.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique et/ou par des organismes extérieurs.

DESCRIPTIF DETAILLÉ RS / FRANCE COMPÉTENCE

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE.

Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024| **fin validité** : 31/10/2029

Catégorie 1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité - Recommandation 489A catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 6866.

Pour toutes informations complémentaires sur la certification, en particulier, le nom du certificateur, la date d'enregistrement de la certification ou les passerelles vers d'autres certifications, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6866

Certification QUALIOPI N°23FOR01954.1 – Certification CACES® N°D-569-03

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre **votre parcours de formation** ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au :

04.67.65.50.39

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

FINANCEMENT

Formations éligibles au **CPF** via la plateforme officielle Mon Compte Formation, sous réserve d'éligibilité et de droits disponibles.

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon condition

Applicable au 06/10/2026